



Pension alimentaire suite a une separation

Par **samoussquimouss**, le **03/02/2010** à **21:54**

Bonjour,

je me suis separee de mon conjoint il y a 5 ans.Nous avons contracte un credit avant notre separation dont le montant mensuel s'eleve a 320euros.Il paye la totalite du credit mais ne me donne aucune pension alimentaire pour notre fille de 6ans.le credit s'acheve en 2015.j'estime avoir largement paye ce que je dois suis je en droit de reclamer enfin quelque chose?

Par **Marion2**, le **03/02/2010** à **22:02**

Bonsoir,

Il faut saisir en courrier recommande AR le Juge aux Affaires Familiales afin qu'il statue sur le montant d'une pension alimentaire.

De cette façon, ce sera officiel et vous pourrez calculer d'après le montant fixé par le JAF si votre dette est remboursée.

Un avocat n'est pas nécessaire

Vous parlez de conjoint, êtes-vous mariée ou s'agissait-il d'un compagnon, le terme de conjoint n'étant utilisé que pour les couples mariés ?

Cordialement.